

**Séance du 11 décembre 2025**

Date de la convocation : ..... 05/12/2025

Date d'affichage convocation : ..... 05/12/2025

| Nombre de Membres |           |            |
|-------------------|-----------|------------|
| en exercice       | présents  | Pouvoirs   |
| <b>32</b>         | <b>22</b> | <b>7</b>   |
| VOTE              |           |            |
| POUR              | CONTRE    | ABSTENTION |
| <b>29</b>         | <b>0</b>  | <b>0</b>   |

**N°2025-12-200**

**Avenant n°5 à la convention de  
fourniture d'eau brute de l'immeuble  
LE SERPENT DE MER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Arnaud FOUREL, Vice-président, expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention pour la fourniture de l'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 29.10.1993, passée avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région d'Aigues-Mortes,
- Vu l'avenant n°1 en date du 26.08.2002, relatif au changement d'identité juridique du SIVOM, suite au transfert de compétences à la Communauté de Commune Terre de Camargue,
- Vu l'avenant n°2 en date du 04.12.2008, relatif au changement de débit souscrit,
- Vu l'avenant n°3 en date du 27.07.2009, relatif au changement d'identité juridique du cocontractant,
- Vu l'avenant n°4 en date du 09.11.2025, relatif au changement d'identité juridique du cocontractant,
- Vu la demande du cocontractant concernant une modification du débit souscrit soit 7 m3/h au lieu de 20 m3/h.

Le Syndic de Copropriété FONCIA MR – 30240 Le Grau du Roi, demande la modification du débit souscrit actuel à 20m3/h qui correspond à une consommation annuelle forfaitaire de 4 000 m3.

Les consommations annuelles précédentes sont les suivantes :

- ♦ 2021 → 2 176 m3
- ♦ 2022 → 1714 m3
- ♦ 2023 → 1 731 m3
- ♦ 2024 → 1 453 m3
- ♦ 2025 → 1349 m3

Sur 5 ans, la moyenne des consommations est donc de 1 684,6 m3

Au vu des consommations, la demande du syndic est justifiée.

Aussi, il est proposé de diminuer l'actuel débit souscrit pour la Résidence de la Mer et de proposer un nouveau débit souscrit à 7 m3/h ce qui correspond à une consommation forfaitaire annuelle de 1 400 m3.

L'excédent de volume sera facturé conformément à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De diminuer le débit souscrit actuel à 7m3/h correspondant à une consommation forfaitaire annuelle de 1400 m3 dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**

